

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 mars 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES POSTES

LES COMMANDES NON REMPLIES DE MONNAIE OLYMPIQUE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Puisque le ministre des Postes (M. Lamontagne) a eu le temps d'étudier la motion que j'ai présentée le jeudi 16 mars sur les faillites apparentes et les possibilités d'activités frauduleuses dans le cas de commandes de monnaie olympique non remplies et comme les Canadiens ont droit d'être protégés aux termes de ce programme institué par une loi fédérale, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que le ministre des Postes présente à la Chambre les mesures que le gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation inacceptable.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
ÉMETTE SES CHÈQUES DE SUBVENTION AU PLUS TÔT AUX
PRODUCTEURS DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question immensément urgente et d'un grand intérêt.

Étant donné les négociations qui sont en cours au Québec entre les producteurs de lait liquide et les producteurs de lait industriel et que de toute évidence il s'écoulera probablement quelques semaines avant que leurs divergences ne soient aplanies; étant donné que la Commission canadienne du lait a décidé arbitrairement de ne pas verser de subsides laitiers aux producteurs québécois tant que les deux groupes n'auront pas

réglé leur différend; étant donné enfin que cette retenue de subsides a pour effet de pénaliser l'ensemble des producteurs du Québec, d'ajouter à leurs problèmes et à leurs difficultés financières, et qu'elle risque d'acculer bon nombre d'entre eux à la faillite et d'accroître l'abandon de la production laitière, je propose, appuyé par l'honorable député de Huron-Middlesex (M. McKinley):

Que la Chambre demande instamment au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de donner des directives à la Commission canadienne du lait pour qu'elle émette, au plus tard le 1^{er} avril, les chèques auxquels ont droit les producteurs laitiers de ma province et dont l'émission ne devrait pas être soumise à des retards de négociations ou à des tracasseries juridiques.

M. l'Orateur: A l'ordre! En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT IMMÉDIAT DE PROGRAMMES DE
CRÉATION D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je désire invoquer les dispositions de l'article 43. Compte tenu du fait que le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a pressé le gouvernement fédéral d'appliquer immédiatement des mesures favorisant la création d'emplois, au moment même où son propre gouvernement vient de présenter un budget qui rejette totalement les programmes de création d'emplois et de décider une augmentation d'environ 37.5 p. 100 des cotisations au régime d'assurance-maladie, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre prie le gouvernement du Canada et le gouvernement provincial de l'Ontario d'adopter immédiatement une politique de plein emploi, d'en faire leur principale priorité et d'appliquer immédiatement des mesures économiques directes, comme par exemple des exemptions fiscales et des programmes de travaux d'équipement, dans le sens de celles annoncées dans son dernier budget par le gouvernement de la Saskatchewan.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.